

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 010-9448/21/BM

■ Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Team Henri Fabre - Approbation d'une convention MET 21/16973/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, Ex-MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint-Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer des relations commerciales et des synergies avec Eurocopter, devenue depuis Airbus Hélicoptère.

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-D'azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel du territoire. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Le Projet Henri-Fabre est un projet de développement économique et territorial, public et privé, qui a pour objectif de développer un nouveau modèle économique plus collectif et collaboratif sur un territoire organisé répondant aux besoins des entreprises tant en matière d'innovation industrielle, d'infrastructures que de compétences.

Sur le plan économique, l'ambition du projet est de développer un tissu industriel plus innovant et plus compétitif pour accompagner les Donneurs d'Ordres, notamment en ayant des PME qui intègrent dans leurs offres des solutions plus innovantes et des briques technologiques de l'industrie du futur (IdFu) pour

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021

améliorer leur compétitivité. C'est aussi profiter de la présence de plusieurs filières sur le territoire pour générer des pistes de croissance et de fertilisation croisée.

Créée en 2015 de présidence et vice-présidence alternée entre Airbus Helicopters et EDF, l'association TEAM Henri Fabre a la responsabilité de développer cette ambition industrielle.

TEAM Henri-Fabre est avant tout un pôle d'innovation dont la finalité est d'accompagner les entreprises du secteur industriel dans la création de richesse par l'innovation produit, procédés ou systèmes. Sa méthodologie s'appuie sur la collaboration et la mutualisation de projets entre partenaires industriels et académiques. Elle se matérialise par un technocentre situé sur le Technoparc des Florides, disposant de moyens innovants et de nombreuses expertises, issu de deux CRET avec des cofinancements Etat/Métropole Aix-Marseille-Provence/Région. Elle fédère au-delà du territoire de grands donneurs d'ordres et des PME pour accélérer les stades de pré-industrialisation et d'appropriation de procédés innovants.

L'association TEAM Henri-Fabre est soutenue par l'Etat, la Région et la Métropole dans la conduite de ses actions d'intérêt collectif. La constance de ce soutien est un gage de reconnaissance de l'efficacité des actions entreprises. Dès sa création, le Projet Henri-Fabre a bénéficié du soutien public, avec la labellisation « Plateforme Mutualisée d'Innovation » dans le PIA 3 en 2014. Le Technocentre Henri-Fabre inauguré en 2016 est lui-même issu de deux CRET, cofinancé par l'Etat, la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence. Le soutien des acteurs publics, Etat, Région, Métropole, s'est également manifesté dans le PIA-PERF (Plateforme Emploi RH Formation ».

Les subventions publiques financent parfois des activités différentes de l'association. En effet, l'Etat et la Région financent l'association au titre des « actions collectives » qu'elle conduit. La subvention versée par la Métropole finance l'association au titre des « actions collectives » (70% du montant versé) et au titre des coûts liés au Technocentre (pour 30% de la subvention).

Les actions que conduira la THF pour l'année 2021 s'orientent autour de 3 grands thèmes et sont déclinées ci-après :

- INNOVER : Accélérer l'innovation grâce à une méthodologie collaborative, agile et multi-filière

L'association TEAM Henri-Fabre développe une méthode originale, ouverte et frugale d'accélération de l'innovation par la mutualisation des enjeux entre industriels.

Dotée d'un conseil scientifique composé de grands Donneurs d'ordres et d'académiques représentant les différentes filières présentes sur le territoire métropolitain, THF fédère les acteurs autour d'enjeux technologiques partagés.

De ces enjeux en découle une feuille de route technologique qui se matérialise ensuite par la création de groupes de travail, puis de nouvelles plateformes technologiques ou de projets de R&D partagés.

En fonction des besoins, THF réunit les acteurs qu'elle aura identifiés comme les champions du domaine sur une recherche nationale, aussi bien au niveau académique qu'au niveau des PME ou sous-traitants à même de répondre au mieux à la problématique.

Ainsi, depuis 2017, plus de 25 projets ont été montés pour un montant de 27 M€ de R&D dans différents domaines de l'industrie du futur, que ce soit dans les nouveaux matériaux, la robotisation, les procédés innovants, l'économie circulaire, l'intelligence artificielle ou la réalité augmentée.

Les plateformes mutualisées représentent aujourd'hui plus de 15 M€ de moyens innovants. Elles sont déjà une vitrine dans plusieurs briques de l'industrie du futur et permettent d'aller vers la maîtrise industrielle des technologies clés de l'industrie du futur ou le développement précurseur de nouvelles technologies et nouveaux marchés.

Axe 1 : IDENTIFIER : Identifier les enjeux industriels, les compétences de l'écosystème et les technologies de rupture

Durant cette année 2020 perturbée par la crise sanitaire, THF a souhaité réviser, avec les membres de son conseil scientifique, les ambitions de sa feuille de route, en lien avec les « enjeux du monde d'après ». Ces orientations portent sur :

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021

- Une mise à jour du cadre directeur des actions de l'association (feuille de route),
- Une intermédiation très ciblée et confidentielle sur la base des retours des membres du conseil, permettant une mise en relation à forte valeur ajoutée entre les acteurs (Donneur d'ordre, académique et PME).

La démarche a suscité de nombreux échanges inter-filières et fait émerger dès le mois d'octobre de nombreuses opportunités de collaboration jusqu'ici inédites. THF souhaite par conséquent reconduire cette campagne de consultation en 2021, afin de soutenir l'effort de relance de son écosystème. Deux classes d'informations se font jour, que THF anime à la manière d'une carte duale : un mapping des problèmes (les besoins techniques) se superpose à une carte des solutions (solutions innovantes, briques technologiques).

Axe 2 : STRUCTURER : Définir le plan d'actions en vue d'accélérer la montée en maturité des solutions procédés

a) Animation des groupes de travail thématiques :

En 2020, malgré l'impact de la crise sanitaire, qui a empêché la tenue de nombreuses sessions, THF a pu soutenir un certain nombre de groupes de travail en mode « hybride » (distanciel + présentiel, présentiel pure, distanciel pure), mais cela a néanmoins représenté une baisse importante de l'occurrence de ces sessions en présentiel où de meilleurs résultats sont obtenus. En 2021, THF tentera de reprendre un rythme de l'ordre de 10 sessions de travail par an. L'association souhaite renforcer l'impact des formes « hybrides » de ces sessions, afin de pouvoir s'adapter à des évolutions de la situation sanitaire (par exemple, renforcement des moyens numériques télé-présentiel, comme Klaxoon).

Les thématiques porteuses identifiées sont multiples. Il est envisagé, en 2021, la réalisation de session de groupes de travail sur des thématiques comme les usages du Graphène, les techniques de réparation innovantes (ColdSpray, etc...), les usages des sciences des matériaux au service de l'énergie décarbonée, l'apport du biosourcing dans l'écoresponsabilité des productions, etc.

Les projets collaboratifs peuvent être directement montés, soutenus ou simplement facilités par TEAM Henri-Fabre. L'émergence de projets collaboratifs répond à la nécessité, pour que l'innovation puisse devenir effective, d'une structuration en mode projet du processus de création de la solution technologique.

b) Soutenir l'émergence et l'initiation de projets collaboratifs :

TEAM s'appuie, au-delà de l'étape du démonstrateur, sur l'écosystème des offreurs de solutions de son réseau.

L'émergence de projets collaboratifs correspond à l'étape de structuration de ce qui sera le projet collaboratif, et qui nécessite un travail prudent de construction du projet au sens strict, intégrant faisabilité technique, dimension commerciale et intérêts stratégiques (plus de 70% des projets promus par TEAM sont à ce jour financés par le dispositif RAPID d'innovation duale de l'AID (DGA, Ministère des Armées). Cette action d'émergence n'est soldée qu'à partir du lancement effectif du projet. Dans certains cas, pour des sujets complexes (techniquement ou stratégiquement), un dossier peut être repris un grand nombre de fois, voir son mode de financement changé, ou encore nécessiter une refonte complète. A ce jour une vingtaine de projets ont été lancés, en 5 ans. Le rythme d'émergence dépend de la richesse et de la maturité des thématiques examinées.

La dimension synergétique de cette démarche est illustrée par le rapprochement avec d'autres structures d'innovation (IRT, CRT, Agence régionale ou métropolitaine d'innovation, Cluster d'innovation diverses, Pôles de Compétitivités). Le contexte « post-COVID », plus que jamais, impose la sobriété, l'anticipation, et le regroupement des forces pour la poursuite de l'innovation.

THF souhaite poursuivre la démarche d'ouverture inter-régionale initiée en 2020, en particulier vers IRT, d'autres pôles de compétitivité dans les régions limitrophes, ou encore les Clusters d'Innovation de Défense.

- INTÉGRER : Accompagner les entreprises dans l'intégration de nouvelles technologies ou procédés

Dans ce volet, l'objectif est d'aider les entreprises à intégrer des nouvelles technologies, compétences ou à transformer leurs modèles. Ainsi, TEAM Henri-Fabre pourra coordonner efficacement ces 3 dispositifs complémentaires pour accompagner la croissance des PME et ETI métropolitaines et régionales dans le domaine industriel :

Axe 1 : « Parcours Sud Industrie 4.0 » : Challenger, Appairer, Accompagner les entreprises dans leur transformation industrielle

Depuis 2019, la Région Sud intensifie son action pour booster l'industrie avec un programme ambitieux finançant l'accompagnement à la transformation vers l'Industrie du Futur de 500 TPI et PMI régionales d'ici 2022 : Parcours Sud Industrie, dans lequel TEAM Henri-Fabre est coordinateur technique.

Ce programme est mené par le groupement Industries Méditerranée et ses partenaires : TEAM Henri-Fabre, Captronic, CETIM, CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, Inovsys, System Factory, TVT Innovation.

TEAM Henri-Fabre assure la coordination technique du dispositif : en effet, grâce à sa connaissance des acteurs technologues, TEAM Henri-Fabre a pour rôle d'appairer les entreprises inscrites dans le parcours avec le technologue expert en phase d'accompagnement. L'association est également au centre de la gestion du projet puisqu'elle y détache un de ses salariés en tant que PMO. A ce titre TEAM Henri-Fabre s'assure de l'avancement des entreprises au sein du parcours, de leur arrivée jusqu'à la pleine satisfaction de ces dernières.

Le dispositif vise à accompagner les TPI/PME du territoire à l'aide d'une offre agile et adaptable aux besoins des dirigeants d'entreprises : lors de cette première année pilote le groupement accompagne 90 entreprises ayant déjà intégré le parcours. En effet le groupement s'est vu attribué un lot initial de 52 entreprises complété, grâce à la promotion de l'opération, par un lot supplémentaire de 38 entreprises. Le succès de cette phase pilote repose sur une équipe et des processus rodés ainsi qu'une réserve d'experts diversifiée.

Grâce à la connaissance de différents experts et réseaux et grâce à ses représentations lors de divers événements (salons, GT, Tech days ...) TEAM Henri-Fabre a su constituer un pool de consultants mobilisables dans le cadre du Parcours Sud Industrie. Une équipe de 89 consultants est constituée. (32 pour assurer les diagnostics et 57 en accompagnements).

Pour l'année 2 du dispositif Parcours Sud Industrie 4.0, l'objectif sera d'accompagner 160 entreprises.

Axe 2 : PRACCIIS : Challenger, Appairer, Accompagner les entreprises dans leur transformation industrielle.

TEAM Henri-Fabre travaille depuis 2018 avec l'assentiment de la DGE afin de construire une offre d'accélération. La notion de « Plateforme d'Accélération vers l'Industrie du Futur » est liée à l'appel à projets lancé par l'Etat et son opérateur, Bpifrance, qui vise à « soutenir financièrement des projets de diffusion des meilleurs savoir-faire et technologies propres à l'Industrie du futur (numérique, robotique, impression 3D, IoT, data, etc.) pour permettre la transformation des entreprises en accélérant leurs investissements dans l'innovation, clé de la nouvelle industrie française ». THF a déposé son dossier de candidature le 06 novembre 2020.

La plateforme d'accélération participera à la transformation numérique des PME et ETI industrielles en aidant les dirigeants à réduire les risques liés à un investissement « industrie du futur » (technique, financier, organisation du travail, compétence/ formation des salariés). Une telle plateforme assure la diffusion de technologies et de processus industriels.

Les objectifs suivants sont assignés par le cahier des charges aux plateformes d'accélération vers l'Industrie du Futur :

- Sensibiliser les dirigeants de PME/ETI aux technologies et aux méthodes de l'Industrie du Futur.
- Réaliser des tests et des essais (preuves de concept industrielles) pour explorer les conditions de déploiement d'une nouvelle technologie,

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021

- Amener les projets de transformation jusqu'à un stade de maturité où les entreprises sont en mesure de prendre le relais.

Axe 3 : PERF HF : Lancer et suivre la tranche 4 :

Le PIA PERF Henri-Fabre est un ensemble d'actions portées par les acteurs publics et privés permettant de répondre à l'évolution constante des besoins industriels : anticipation des besoins, usine à ingénierie de formation, détection et individualisation des parcours de compétences, labellisation de formation, ...

La dernière étape du projet qui débutera en janvier 2021 devra permettre d'analyser la mise en œuvre opérationnelle du projet PIA-PERF, de faire ressortir l'évolution du projet, et d'apporter un regard systémique qui permette :

- De pérenniser la démarche de suivi dudit projet au-delà de la temporalité des financements Etat-Région,
- D'en amplifier l'application à l'ensemble des projets Emploi-Formation de l'Industrie du Futur portés par TEAM Henri-Fabre et le Campus d'Excellence Industrie du Futur Sud.

Durant cette dernière phase TEAM Henri-Fabre continuera d'assurer la coordination du projet.

- DÉVELOPPER : Faire la promotion de l'attractivité industrielle et développer les opportunités de business

L'un des objectifs de TEAM Henri-Fabre est aussi d'asseoir son positionnement industriel, de mettre en valeur son écosystème dynamique et soucieux du collaboratif, de renforcer et de développer et d'attirer de nouveaux projets.

Axe 1 : ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT : Être l'ambassadeur référent sur l'IdFu, être le promoteur des actions industrielles du territoire.

Dans la continuité des dernières années, TEAM Henri-Fabre a pour objectif en 2021 de rendre accessible et de diffuser les informations liées à l'industrie du futur tant à ses adhérents qu'à ses non-adhérents. Pour cela, l'association dispose de plusieurs relais d'informations digitaux :

EMAILINGS : grâce à la base de données d'environ 5000 contacts la TEAM Henri-Fabre envoie très régulièrement :

- A la demande : des informations de ses partenaires par le biais d'emails (événements, veilles technologiques, informations diverses) – environ 2/semaine
- Au trimestre : une newsletter dédiée industrie, dans laquelle elle met en valeur ses partenaires. THF expérimentera en 2021 une newsletter plus régulière permettant de zoomer sur certains projets.

SITE WEB : L'année 2020 a été consacrée au travail de refonte du site web de TEAM Henri-Fabre. THF a travaillé sur le marketing de son offre et mis plus en avant ses partenaires et les réseaux de partenaires. TEAM Henri-Fabre se veut être un point d'entrée pour donner de la visibilité aux actions du territoire. L'offre du Technocentre et de ses partenaires a été mise en exergue et rendue plus visible. Le nouveau site sera mis en ligne en fin d'année en 2020 et testé sur 2021.

Enfin, la TEAM Henri-Fabre participe à des manifestations porteuses de la dynamique de notre territoire : Sur le Technocentre :

-Organisation de journées thématiques (à l'initiative de TEAM Henri-Fabre ou de ses partenaires : CETIM, Pôles de compétitivité, APPIM, RISING SUD, ...), environ 1/mois.

-Visites du Technocentre et présentation de l'écosystème - environ 2/semaine.

-Accompagnement de projets individuels d'entrepreneurs sur des sujets techniques : construction d'une offre globale, mise en relation avec des offreurs de solutions, organisation de réunions avec des financeurs de type grands groupes (Airbus Développement, EDF, Total Développement, Une rivière un Territoire... ou institutionnels).

Sur le territoire et hors France :

En s'appuyant sur les ambassadeurs du territoire : Pôles de compétitivités, acteurs de l'emploi, de la formation, structure de développement économique, french fab...

- Organisation de journées de vulgarisation « industrie du futur » sur les différents territoires d'industrie de la région.
- Participation à des salons internationaux : en 2021 la TEAM Henri-Fabre participera aux salons suivants : Salon du Bourget, Techshow, Global Industrie, APS MEETINGS, Hannover Messe, Vivatech, Journée du COFREND, APS MEETINGS, Industria,...
- La TEAM Henri-Fabre participera aux délégations étrangères sur lesquelles un intérêt industriel pour notre écosystème est favorable aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de son agence de développement Provence Promotion.

Axe 2 : FERTILISATION CROISEE : Mettre en relation des industriels en inter-filières

Pour faciliter l'accès aux marchés et la diversification des PME en inter-filières industrielles, la TEAM Henri-Fabre organise :

- Des événements de présentations donneurs d'ordres et PME/TPE offreurs de solutions.
- Des workshops OPEN INNOVATION sur des projets régionaux pour répondre à des défis industriels ou technologiques spécifiques

Ces manifestations permettent de comprendre les enjeux des industriels du territoire et de sourcer de nouvelles technologies. Ces événements sont aussi une clef de succès pour le montage des projets collaboratifs.

Aussi, l'association accompagne des entreprises afin de les aider dans leur démarche de diversification marchés et filières et réalise ainsi la mise en relation entre acteurs.

En 2020, la Métropole avait soutenu les actions de l'association THF à hauteur de 85 000 euros, pris sur les crédits du budget principal de la Métropole – chapitre 65 – article 65 748 « subventions aux autres personnes de droit privé » fonction 61 – sous politique B320, afin de lui permettre de développer son offre de projets collaboratifs à destination des PME/PMI. En 2020, le budget prévisionnel de l'association s'établissait à 1 503 962 euros, il s'élève en 2021 à 1 283 359 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'enjeu majeur que représente le projet Henri Fabre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emploi.
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 18 mars 2021

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 80.000 euros au titre de l'année 2021 à l'association TEAM Henri-Fabre.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association TEAM Henri-Fabre.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 au budget principal de la Métropole – chapitre 65 – article 65748 « subventions aux autres personnes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Industrie

Jean-Pascal GOURNES